



# Mise en valeur du legs

## Refuge du Col-Abbot

Parcs Canada entend prendre des mesures pour perpétuer le souvenir du refuge du Col-Abbot. Voici ses engagements :

### Histoire

1. Réunir du matériel pertinent de sa propre collection et le rendre accessible au public, de préférence par l'intermédiaire d'un établissement d'archives. Il pourrait s'agir entre autres de photos, d'images numérisées, d'artéfacts ou de transcriptions d'interviews.
2. Explorer des possibilités de collecte d'éléments du patrimoine immatériel, tels que des récits oraux.
3. Préparer un plan de recherche historique à la lumière des résultats de la mobilisation publique et mener des recherches pertinentes avec des tiers.

### Interprétation

4. Inviter des tiers à proposer des projets d'interprétation commémorative dans le cadre d'un processus de demande officiel. Conclure des accords de partage avec les tiers sélectionnés pour mettre à leur disposition des matériaux récupérés (à l'exclusion de la pierre de date), des images numérisées et d'autre matériel actuellement en sa possession.
5. Veiller à ce que les projets de mise en valeur du legs reflètent les lignes directrices énoncées lors de la mobilisation publique : les projets doivent reposer sur des éléments visuels, être interactifs, immersifs et éducatifs, constituer des installations amovibles et itinérantes, mobiliser les sens, s'appuyer sur de la recherche, être accessibles à des publics larges et s'harmoniser avec les thèmes cernés pendant la mobilisation publique.

### Matériaux récupéré

6. Mettre de côté des matériaux récupérés, y compris des éléments de la maçonnerie, jusqu'à ce que soient connus les résultats d'une demande de construction d'un refuge de remplacement.

7. Réserver des matériaux récupérés, y compris des éléments de la maçonnerie, pour des projets commémoratifs entrepris par des tiers.
8. Assurer à perpétuité l'intendance de la pierre de date de 1922. La conserver dans un lieu accessible et la faire connaître à la population canadienne tout en mettant en évidence les valeurs patrimoniales définies lors de la mobilisation publique.

## **Matériaux récupéré**

9. Reconnaissance nationale
10. Fournir un encadrement à tout groupe tiers qui sollicite une désignation commémorative auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ou du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.  
(Remarque : Les organes de l'administration publique ne peuvent pas proposer de nouvelles désignations historiques nationales. Parcs Canada peut cependant conseiller et encadrer les membres du public qui souhaitent le faire.)
11. Inviter la Monnaie royale canadienne et Postes Canada à envisager la création d'une pièce de monnaie ou d'un timbre à l'effigie du refuge du Col-Abbot.
12. Explorer des possibilités de collaboration en matière d'éducation au fil des occasions qui se présentent.